

## Mesures de renforcement pour la cible 5.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxiliaire, finances <sup>27)</sup>	Principales cibles impactées
<b>Politiques publiques</b>						
5.1 M1	d	Dans le cadre de la lutte contre des formes de discrimination et de violence basées sur le genre, déployment dans le canton de Fribourg de l'exposition « Plus fort que la violence », interactive, bilingue et encadrée par le personnel du bureau de l'égalité et de la famille, par la police cantonale et des professionnel-le-s du réseau. L'exposition, composée d'éléments en bois, notamment construits par des personnes incarcérées, est le fruit d'une large collaboration de différents partenaires.	BEF	2021–2026	10 000 francs (2021), 30 000 francs/an (2022–2025), 35 000 francs (2026)	 3.1  4.1  12.1
5.1 M2	c	Dans le cadre de la lutte contre la violence au sein du couple et ses incidences sur les enfants (énurésie, troubles du sommeil et autres symptômes post-traumatiques) mais aussi afin de lutter contre la reproduction trans-générationnelle de ce type de violence, organisation d'ateliers pour les enfants victimes de violences liées au couple parental. Ces ateliers se baseront sur une approche par les contes.	BEF	2022–2026	15 000 francs/an (2022–2023), 20 000 francs/an (2024–2026)	 3.1  4.1
5.1 M3	e	Un chapitre relatif à la question du genre et de la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse est intégré dans la prochaine version du Guide des bonnes pratiques destiné aux communes.	SEJ	2022–2026		 5.3  11.3
5.1 M4	e	Une formation gratuite dans le domaine de l'égalité et de l'éducation non genrée est proposée pour les parents et les professionnel-le-s de la petite enfance, en alternance (mandat du SEJ en partenariat avec les organismes compétents).	SEJ, BEF	2021–2026	5000 francs/an	 4.2  5.2  5.3
<b>Soutiens à des projets de tiers</b>						
5.1 M5	d	Des projets concrets visant à promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse sont soutenus dans les communes.	SEJ	2021–2026	5000 francs (2021), 20 000 francs (2022), 30 000 francs (2023), 40 000 francs (2024), 60 000 francs/an (2025–2026)	 5.3  11.3